

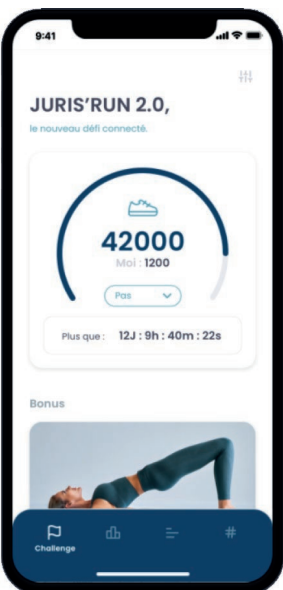
OFFRE
CABINETS
ENTREPRISES

LE NOUVEAU
CHALLENGE CONNECTÉ

*Bougez, courez,
marchez, comme
vous voulez !*

Juris'Run 2.0

Le nouveau défi connecté by 



12^e EDITION
**DU 11 AU
25 JUIN
2021**

ASSOCIATION SOUTENUE

AVOCATS
Femmes
Violences

PARTENAIRES OFFICIELS





Le nouveau défi connecté by 

12^e EDITION
DU 11 AU 25 JUIN
2021

LA JURIS'RUN 2.0, C'EST QUOI ?

Edition exceptionnelle, organisée par l'ACEJA,
la Juris'Run pour sa version 2021 sera 100% connectée.

La Jurisrun 2.0 est un nouveau défi connecté (By ACEJA).

Pour qui ?

Toutes les professions juridiques, le personnel des cabinets d'avocats ...
partout en France

REJOIGNEZ L'AVENTURE

Fédérer et partager en équipe une expérience sportive unique connectée

Rassembler et challenger tous vos membres partout en France et dans le monde
autour d'un défi commun à travers un challenge inter-régional

Soutenir une cause majeure de solidarité avec l'Association Avocats femmes et
violences

L'ASSOCIATION AVOCATS FEMMES ET VIOLENCES



L'association Avocats Femmes et Violences a pour objectif de combattre toutes
les formes de violences dont les femmes peuvent être victimes.

Elle a pour but de sensibiliser les magistrats et de faire évoluer la jurisprudence.

<https://avocats-femmes-violences.org/fr/>

PARTENAIRES OFFICIELS



L'APPLICATION MOBILE DU CHALLENGE CONNECTÉ

L'application du Challenge connecté de la Juris'Run permet de comptabiliser l'ensemble des pas des participants du 11 au 25 juin 2021, tout en respectant les consignes sanitaires des autorités.

Chaque activité, marche et course à pied, permet d'incrémenter le compteur global de son équipe. Des classements des cabinets les plus mobilisés durant ces 15 jours seront établis.

Les participants pourront faire gagner encore plus de points à leur équipe grâce aux QUIZ et aux MISSIONS

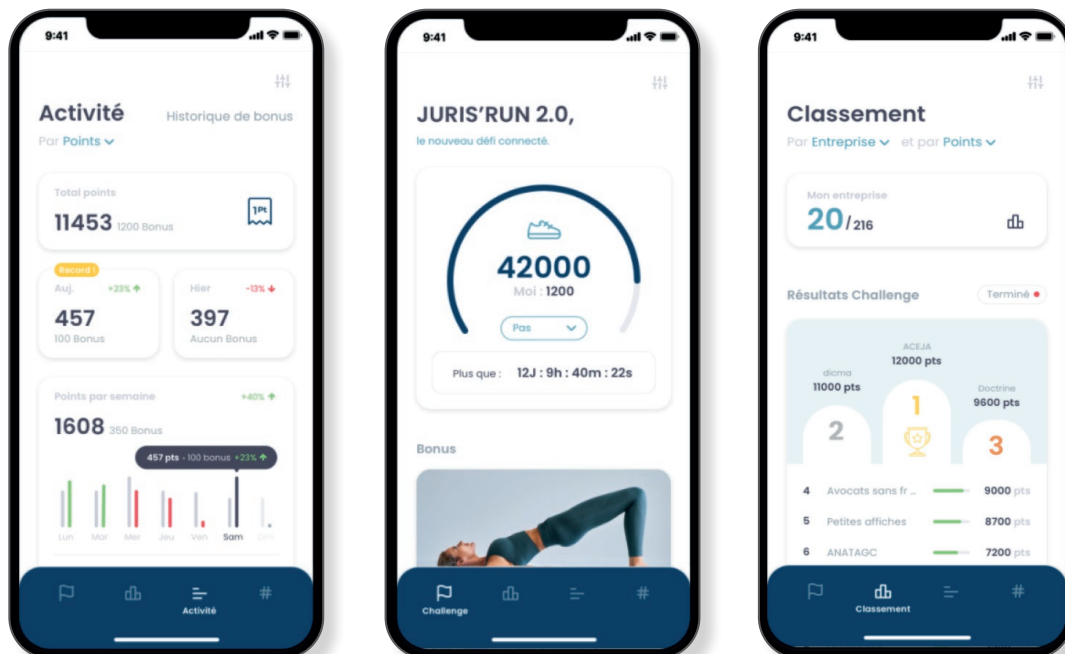


• **LES QUIZ** permettent de tester la culture générale de chacun. Une question sur divers sujets (sport, santé, juridique, etc.) et une seule bonne réponse à trouver parmi plusieurs propositions. Répondre correctement permet de récolter des points supplémentaires. Même les participants qui ne souhaitent pas courir ou marcher peuvent répondre aux quiz et encourager leurs collègues.



• **LES MISSIONS** directement accessibles depuis la homepage, offrent un challenge supplémentaire et un nouvel objectif à atteindre. Réussir une mission permet de récolter des points en plus.

L'application mobile sera disponible dès début juin sur Android et iOS.



(Visuels non contractuels)

PARTENAIRES OFFICIELS

LE CHALLENGE CABINETS

Le challenge est l'occasion de **féderer vos équipes** autour d'un projet commun qui regroupe l'ensemble des professionnels du secteur juridique et judiciaire.

La **Juris'Run** devient alors un outil de **valorisation de votre cabinet** au travers d'un défi commun porté par des **valeurs universelles** : le sport, le dépassement de soi, et la santé.

Pour être classé, chaque cabinet doit rassembler
au moins 3 participants actifs sur l'application.

DES CLASSEMENTS SPÉCIFIQUES

Des classements regroupant tous les cabinets seront établis à l'issue du challenge. Les classements sont établis par points (quizz, missions, cumul des pas).

LE CHALLENGE PERFORMANCE

Classement du cabinet ayant récolté le plus de points.

LE CHALLENGE COHESION

Classement des cabinets selon le nombre total de coureurs ou marcheurs inscrits sur l'application mobile.

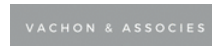
LE CHALLENGE MOTIVATION

Classement des cabinets selon la moyenne de pas par les membres de l'équipe.

Les 3 premiers cabinets de chaque challenge seront récompensés.

PARTENAIRES OFFICIELS

ILS NOUS ONT DÉJÀ FAIT CONFIANCE



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU CHALLENGE CABINETS

CESSION DU CONTRAT

Le contrat est conclu intuitu personae et ne peut faire l'objet d'une cession directe ou indirecte, totale ou partielle, à titre gratuit ou onéreux par l'une des Parties sans l'accord exprès et préalable de l'autre Partie.

PAIEMENT

L'intégralité du paiement doit être fait à réception de la facture émise par Avena Event. L'inscription des participants de l'entreprise ne pourra être prise en compte qu'à ce moment-là. En cas de retard de paiement du client, et dans les 8 jours suivant une mise en demeure de payer restée infructueuse, Avena Event sera en droit de facturer un intérêt de retard égal à trois fois le taux de l'intérêt légal et ce, à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture impayée. En outre, et dans l'hypothèse où le non-paiement devrait persister au-delà des huit jours considérés, Avena Event pourra résilier le contrat conformément aux dispositions de l'article « résiliation pour manquement ». Toute facture émise par Avena Event ne pourra être contestée au-delà d'un délai de 15 jours ouvrables à compter de sa date d'émission par Avena Event.

DONS

Pour toute inscription, l'entreprise Avena Event, collecte et facture les dons au nom de l'association « Avocats Femmes et Violences ». L'intégralité du paiement doit être fait à réception de la facture émise par Avena Event. Après l'événement, l'association « Avocats Femmes et Violences » transmet au cabinet un reçu fiscal du montant des dons perçus.

UTILISATION DES SERVICES

L'application Jurisrun 2.0 2021 est disponible sur : Android - à partir de la version 5 et iPhone - à partir de l'iOS 10. L'application Jurisrun 2.0 2021 n'est pas disponible sur Windows Phone.

ANNULATION

Tous les cas de désistement ou d'annulation dus au fait du client et ce, quelques en soient les causes même les causes résultant de forces majeures, dégage immédiatement Avena Event de toutes obligations envers le client qui ne pourra prétendre ni au report de l'événement à une autre date ni au remboursement des sommes déjà versées. En outre, le client devra prendre en charge le paiement de 100% de la prestation quel que soit la date d'annulation.

ÉVÉNEMENTS DE FORCE MAJEURE

Avena Event n'est pas responsable de tout manquement ou retard dû à des événements de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil, y compris, mais sans se limiter, les grèves, les lock-out, l'arrêt des connexions Internet par le fournisseur d'accès, les cyber-attaques sur le Site Internet ("Force Majeure").

En cas de survenance d'un cas de Force Majeure, le Contrat nous liant sera automatiquement suspendu pendant toute la période de Force Majeure, et aucune des parties ne pourra être tenue responsable par l'autre partie d'un quelconque retard ou inexécution contractuels du fait d'un tel événement. A condition néanmoins que la partie défaillante informe sans délai l'autre Partie de la survenance du cas de Force Majeure, et fasse des efforts raisonnables pour reprendre l'exécution de son obligation dès que possible. Il est convenu que pendant le cas de Force Majeure, l'autre Partie pourra de la même manière suspendre l'exécution de ses obligations, jusqu'à ce que la Partie défaillante reprenne l'exécution de ses propres obligations. Les Parties se réuniront afin de déterminer d'un commun accord les conditions d'aménagement ou de remplacement permettant une reprise de l'exécution du Contrat dans les plus brefs délais. En cas de Force Majeure empêchant la poursuite des relations contractuelles pendant une durée supérieure à soixante (60) jours, le Contrat pourra être résilié par lettre recommandée avec accusé de réception avec effet immédiat par l'une ou l'autre des Parties. Nonobstant ce qui précède, un événement de Force Majeure ne peut en aucun cas excuser ou retarder les obligations d'une Partie relatives à la Confidentialité ou aux Droits de propriété intellectuelle.

RÉSILIATION POUR MANQUEMENT

En cas du non-respect par l'une ou l'autre des parties de ses obligations au titre du contrat, celui-ci pourra être résilié à l'expiration d'un délai de 15 jours selon la présentation d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception et restée infructueuse, sans préjudice de ses autres droits.

CONFIDENTIALITÉ

Sauf accord préalable écrit entre les Parties et à l'exception de ce qui est strictement nécessaire à l'application et à la réalisation de l'objet de la Prestation, les parties s'interdisent toute divulgation d'informations en relation avec celle-ci et s'engagent à prendre toutes dispositions appropriées pour garantir l'effectivité de la présente clause.

Sous ces réserves, les parties se communiqueront les éléments d'informations utiles à l'exécution de bonne foi de la Prestation.

TRIBUNAL COMPETENT ET LOI APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. A défaut de règlement amiable, toute difficulté liée à leur interprétation ou validation ainsi que tout différend nous opposant seront de la compétence exclusive du tribunal de Paris, France, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

PARTENAIRES OFFICIELS